

Délibération **2021 CS 75** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : MEDITERRE3 – RESTAURER LA RESILIENCE DES PAYSAGES MEDITERRANEENS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE PROVENANT DES FEUX DE FORET – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-et-un et le 30 novembre 2021 à 17h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 23 novembre 2021, se sont réunis à la Salle Polyvalente de Gargas.

- Le quorum était atteint avec 74 votants :
- 48 membres titulaires présents ;
- 8 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 18 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERIE, Marion MAGNAN, Laurie SARDELLA, Elisabeth AMOROS, Suzanne BOUCHET, Jacqueline BOUYAC, Solange PONCHON

Messieurs Denis VERKIN, Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Pierre LABAN, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Thierry RICHARME, Romain FERRARI, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jacques MACHEFER, Jean-Louis DELPIANO, Thierry GARCIN, Jean-François DUBOIS, Sandro KERMARREC, Sylvain D'APUZZO, Jacques PENSA, Yoann POBES, Grégory BALLIN, Antoine HEIL, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Lionel TRIBOLLET, François DUPOUX, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Jérôme DUBOIS, Christian CHIAPPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Madame Ghislaine PINGUET à Monsieur Patrice VARAIRE
Madame Pierrette FRIMAS à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Madame Yolande PRIMO à Monsieur Pascal RAGOT
Madame Béatrice TERRASSON à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Madame Noëlle TRINQUIER à Madame Dominique SANTONI

Monsieur

Monsieur Sébastien TROUSSE à Monsieur Michel NOUVEAU
Monsieur Emmanuel LUTHRINGER à Monsieur Marc BOTTERO
Monsieur Alain FERETTI à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Monsieur Serge VANNEYRE à Monsieur Sandro KERMARREC
Monsieur Jean-Pierre PETTAVINO à Monsieur Antoine HEIL
Monsieur Antoine SCARDAMAGLIA à Madame Charlotte CARBONNEL

Monsieur Paul COPETE à Monsieur Denis VERKIN
Monsieur Richard ROUZET à Monsieur Marc DUVAL
Monsieur Pierre POURCIN à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Monsieur Jean-François LOVISOLO à Madame Dominique SANTONI
Monsieur Christophe MADROLLE à Madame Jacqueline BOUYAC
Monsieur Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD
Monsieur Cyril JUGLARET à Madame Jacqueline BOUYAC

Etaient excusés :

Madame Hélène BLEUZEN, Béatrice VINCENT, Karine MASSE, Laurence DE LUZE

Monsieur Philippe ANGELETTI, Kevin ROLANDO, Luc MILLE, Sergio ILOVAISKY CANO

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Corinne MIETZKER, Cécile DESIRE, Jeanne BENIHYA VERDE,

Messieurs Jean-Louis BOCQUIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation A.2.2 « Contribuer et veiller à la cohérence des politiques privées et publiques de protection et de valorisation de la forêt » ;

Vu la charte forestière de territoire Luberon-Lure et son plan d'action 2015-2023 approuvée par délibération N°2019CS46 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon, délibération n°2019/16 de la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon, et délibération n°118/2019 de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier et Montagne de Lure ;

Considérant le projet MediterRE3, coopération internationale ayant pour but la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux incendies dans trois paysages cibles en Grèce, au Monténégro et en France ;

Considérant que dans le cadre de la définition de plans d'actions stratégiques pour la prévention des feux de forêts sur les territoires, sont ciblés sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon-Réserve de biosphère Luberon-Lure le Massif des collines de Forcalquier (36000 ha) et le Massif du Luberon oriental (26000 ha) ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** le plan de financement de l'opération susvisée le plan de financement associé et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté

Durée	Montant	Plan de financement	
2 ans du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2023	96 849 €	GIZ /EUKI (89.6%)	86 735 €
		Participation PNRL (10.4%) - Ingénierie	10 114 €

- **APPROUVER** la demande de financement auprès du GIZ pour le projet « MediterRE3 – REstaurer la REsilience des paysages méditerranéens pour REduire LES émissions de gaz à effet de serre provenant des feux de forêt »

- **DECIDER** l'inscription de ces dépenses au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique Santoni".

Dominique SANTONI